



**réséda**  
RÉSEaux ÉLECTRIQUES DE PROXIMITÉ



**réséda, proche  
de ses clients**

Pour plus de renseignements,  
connectez-vous sur : **reseda.fr**



2 bis rue Ardant du Picq  
57014 Metz Cedex 01

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique. réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.

réséda SA au capital de 10 040 000 euros • 2 bis rue Ardant du Picq • BP 10102 - 57014 METZ, CEDEX 01 • RCS Metz 497 833 418 • Phivso communication • © réséda, AdobeStock • 02/2022

**Mise en service  
de collectifs :**

**baillleurs, promoteurs, syndicis,  
suivez nos conseils  
pour une mise en service  
optimale de vos logements**

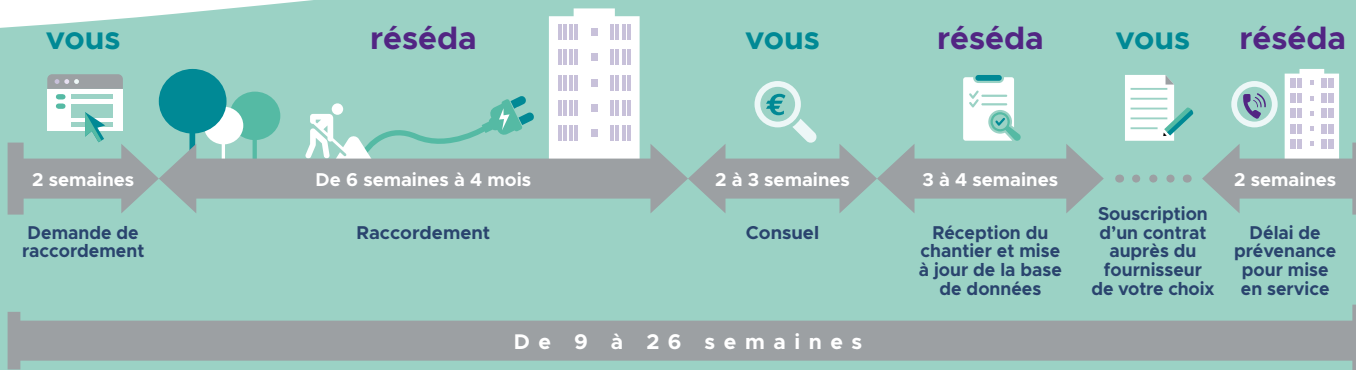


# Déroutement d'une affaire :

	QUI ?	QUOI ?	DÉLAI ?
<b>Demande de raccordement</b>	<b>VOUS</b>	Remplissez le formulaire disponible sur le site internet <b>reseda.fr</b> >entreprises>raccordement Un conseiller vous recontactera	<b>2 semaines</b>
<b>Raccordement</b>	<b>reseda</b>	Lorsque vos travaux sont terminés et que reseda a obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires, l'intervention est programmée	<b>De 6 semaines à 4 mois, après accord et paiement, en fonction de la solution technique à mettre en œuvre</b>
<b>Consuel*</b>	<b>VOUS ou votre électricien</b>	Vous devez <b>faire une demande de Consuel</b> pour obtenir une attestation de conformité et nous la transmettre	<b>De 2 à 3 semaines</b>
<b>Réception du chantier et mise à jour de la base de données</b>	<b>reseda en présence de votre électricien</b>	> Corrections des anomalies éventuelles > Référencement des points de livraison	<b>De 3 à 4 semaines</b>
<b>Souscription d'un contrat auprès du fournisseur de votre choix</b>	<b>VOUS</b>	Contactez le fournisseur de votre choix pour souscrire le contrat et la puissance les plus adaptés à votre situation	
<b>Mise en service</b>	<b>reseda</b>	Pose de vos compteurs et mise en service de votre installation	<b>Délai de prévenance : 2 semaines</b> <b>Rythme de mise en service : en moyenne 8 PDS par jour</b>

⚠ *\* Aucune mise en service de vos installations ne sera effectuée par reseda, votre gestionnaire de réseau, si vous ne présentez pas une attestation Consuel attestant de leur conformité.*

*\*\* Point De Service : point de consommation électrique (ou de production) sur le réseau GRD reseda.*



## Les bonnes pratiques pour une mise en service optimale de vos installations



- Communiquez, dès le lancement de votre projet, une date de mise en service prévisionnelle de vos différentes installations.
- Respectez et validez toutes les étapes indiquées dans ce document avant une mise en service effective.

**Pour vous aider à préparer au mieux vos mises en service, nous vous invitons à consulter le calendrier ci-dessous :**



Janvier à juin : **période de FAIBLE CHARGE**

Juin à septembre : **période de FORTE CHARGE**

Septembre à novembre : **période de CHARGE MOYENNE**

Décembre : **période de FAIBLE CHARGE**

